



LÉVIS

SERVICE DU GREFFE

795, boulevard Alphonse-Desjardins
Lévis, Québec
G6V 5T4

RÈGLEMENT NUMÉRO 969

« **Règlement numéro 969** modifiant le règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement afin de décréter « sens unique » la portion de la rue St-Augustin comprise entre les rues St-Georges et St-Louis, direction Nord.»

ATTENDU que l'Avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 février 2001;

Ce Conseil décrète et statue comme suit, à savoir :

ARTICLE 1 L'annexe « A » du règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement est modifiée par l'ajout à la fin de la rue suivante :

RUE

DE

À

St-Augustin

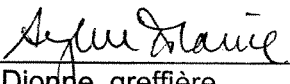
St-Georges

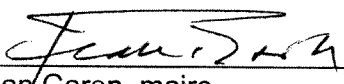
St-Louis.

ARTICLE 2
conformément à la loi.

Le présent règlement entrera en vigueur

Adopté à la séance ordinaire du 19 février 2001.


Sylvie Dionne, greffière


Jean Garon, maire